

**Nombre de membres :**

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Votants : 29
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) : 4
- Absent(s) : 0

**DEL 2026\_052**

**Date de convocation :**

**le 22 avril 2026**

**Date d'affichage :**

**le 22 avril 2026**

Fait à Aigondigné,

Le 29 avril 2026

Ont signé au registre tous  
les membres présents.

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Laurent AUDÉ, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

**CONVOQUES :** ALLEGRETTI Isabelle, AUDÉ Laurent, BABIN Sébastien, BARBAREAU Freddy, BAUMGARTEN Christian, BEUN Fanny, BONNEAU Magali, BONNIN Jean-Marie, BRET Nathalie, CHAIDRON, Laurence, CHAILLER Catherine, DAGUTS Karine, DUMORTIER Roselyne, FAURE Didier, FOUQUET Christophe, GANCHE Laura, GARNAULT Claude-Manuel, GUILLORIT Mikaël, JARDIN Mathilde, LAPORTE Pierre, LARGEAU Vanessa, LECULLIER Lysiane, LORIOU Vincent, MARTINEAU Marina, MÜHLBERGER Karlheinz, OUVRARD Emilie, PINEAU Vincent, ROUXEL Patricia, SIMON Christophe.

**Excusé(e)(s) et pouvoir(s) :** BEUN Fanny représentée par BONNEAU Magali, FOUQUET Christophe représenté par AUDÉ Laurent, GARNAULT Claude-Manuel représenté par BARBAREAU Freddy, ROUXEL Patricia représentée par LECULLIER Lysiane

Secrétaire de séance : PINEAU Vincent

### Délibération 2026\_052 : RH

**Objet : Création d'un poste d'agent des espaces verts (Emploi permanent)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- Entretien et préservation de la qualité des sites
- Entretien courant du matériel
- Entretien et petits travaux de cimetière
- Mise en place et maintenance du mobilier urbain
- Activité secondaire : venir en renfort au secteur voirie ou bâtiments

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026, un emploi permanent d'agent polyvalent des espaces verts relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint Technique Territorial à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35<sup>ème</sup>

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :**

- **DÉCIDE** de créer un emploi permanent d'agent polyvalent des espaces verts sur le grade d'Adjoint Technique Territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet à raison de 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026, pour effectuer les missions d'entretien et de préservation de la

qualité des sites, d'entretien courant du matériel, d'entretien et de petits travaux de cimetière, la mise en place et la maintenance du mobilier urbain ; venir en renfort au secteur voirie ou bâtiments en activité secondaire.

- **PRÉCISE** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64111 du budget primitif 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,  
Laurent AUDE



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : .....  
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,  
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de  
Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission